

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 14 Juin 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h00

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, (à partir du 6.1), M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 3.1), M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. PRESSE, Y. DELARUE, M. ZEHAF (à partir du 6.1)

Mandataires : D. HUOT, M. DONEY, M. LOYAT (à partir du 6.1)

**Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé
(dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)**

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018 - 2022 « AP/CP Habitat 2013-2019 »	Montant de l'AP : 13 584 191 €
	Montant du CP 2018 : 2 190 000 €
	Montant de l'opération : 36 073 € répartis comme suit :
	- AAPEL PO : 32 998 € - PAMELA : 3 075 €

Résumé :

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Grand Besançon a pour ambition de soutenir les ménages modestes (propriétaires-occupants) et les propriétaires-bailleurs qui créent ou réhabilitent des logements locatifs à loyer maîtrisé afin d'améliorer significativement la performance énergétique de leur logement. Ce rapport fait état de 7 nouvelles demandes de subvention par des propriétaires-occupants pour un engagement prévisionnel de 36 073 €.

I. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (AAPEL « propriétaires-occupants »)

Conditions d'éligibilité des demandes de subvention : plafonds de ressources Anah, gain de performance énergétique minimum de 25 % après travaux et atteinte de la classe D du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Le montant de l'aide varie de 3 000 € (pour un gain de 25 % d'énergie) à 7 200 € (pour un gain d'énergie supérieur à 40 %).

Gain énergétique	Plafond HT subventionnable	Taux de subvention	Plafond de subvention
de 25 à 30%	12 000€	25%	3 000€
de 30 à 35%	14 000€	30%	4 200€
de 35 à 40%	16 000€	35%	5 600€
au-delà de 40%	18 000€	40%	7 200€
Primes forfaitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Si atteinte du niveau BBC-Rénovation (< 96 kWh/m²/an) • 1 500€ par logement • Si atteinte du niveau BBC-Neuf (< 60 kWh/m²/an) • 2 000€ par logement 		

➤ Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC Global » : 2 dossiers

M. et Mme ROLET Daniel et Dominique
1 rue Pointelin à BESANCON
Propriétaire-occupant très modeste
Classe F initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 9 075 €

M. VUIDEL Gilles

1 rue Lecourbe à BESANCON
Propriétaire-occupant modeste
Classe E initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 8 850 €

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique supérieure à 50 % : 1 dossier

Mme POSTIF Colette

51 rue de la Craie à SAINT-VIT
Propriétaire-occupant très modeste
Classe F initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 3 498 €

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique comprise entre 25 et 50 % : 3 dossiers

Mme LEGRAS Josette

1 rue Amédée Ponceau à BESANCON
Propriétaire-occupant très modeste
Classe F initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 3 128 €

Mme KARA Fazia

25 rue Francis Ponge à BESANCON
Propriétaire-occupant très modeste
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 4 202 €

Mme MONTERLOS Liliane

3 rue Suard à BESANCON
Propriétaire-occupant modeste
Classe E initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 4 245 €

Ces 6 nouvelles demandes de subvention correspondent à un montant total prévisionnel* de 32 998 €.



**Gain moyen de performance énergétique
pour ces 6 dossiers = 48 %
Montant des travaux générés : 146 113 € TTC
Gain d'énergie
réalisé depuis l'entrée en vigueur de l'aide =
9,52 millions KWH/an**

Un tableau récapitulatif des demandes de subvention AAPEL occupant est joint en annexe.

** Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté pour chaque dossier après vérification des factures produites lors de la demande de paiement. Un écrêtement est par ailleurs appliqué à hauteur de 80 % ou de 100 % selon la réglementation en vigueur.*

Les participations liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à la réalisation des audits énergétiques sont comprises dans le montant de subvention prévisionnel.

II. Prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA)

La prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA) a pour objectif de soutenir les ménages du Grand Besançon, non éligibles au dispositif AAPEL, dans leurs projets de travaux dès lors que ces travaux permettent une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique de leur logement.

Délibérations de référence : Les modalités de l'aide PAMELA ont été fixées par délibération du 26 juin 2014 modifiées par délibération du 19 mai 2016 « Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Modification des modalités d'intervention du Grand Besançon ».

Nature et montant de la prime : il s'agit d'une prime forfaitaire, dont le montant dépend du gain de performance énergétique réalisé, soit une prime de :

- 1 500 € pour un gain de performance énergétique supérieur à 25 % en copropriété et supérieur à 40 % en maison individuelle,
- 3 000 € pour l'atteinte de performance énergétique BBC-Rénovation.

Le gain de performance énergétique est apprécié au regard d'une évaluation énergétique réalisée avant travaux (audit Effilogis ou diagnostic de performance énergétique).

Le Grand Besançon prend en charge 50 % du coût de l'évaluation énergétique réalisée avant et après travaux, dans la limite de son coût réel et plafonné à 200 € par logement.

➤ Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC Global » 1 dossier

Mme LABOUREY Isabelle

21 rue du Clos d'Orival à SERRE LES SAPINS

Propriétaire-occupant revenus moyens

Classe G initiale / classe B après travaux

Subvention prévisionnelle* : 3 075 €

Cette nouvelle demande de subvention correspond à un montant prévisionnel* de 3 075 €.

** Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté pour chaque dossier après vérification des factures produites lors de la demande de paiement.*

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 6 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 32 998 €,
- la demande de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 3 075 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Reçu le 26 JUN 2018

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Demandes de subvention AAPEL – Tableau récapitulatif

DEMANDEUR	OPERATEUR AMO	COMMUNE	BATI	NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX HT	PARTICIPATION AUD T / DPE*	PARTICIPATION AMO**	BONUS BBC	Subvention Travaux	SUBVENTION PREVISIONNELLE (total)	AUTRES AIDES PUBLIQUES	% AIDES PUBLIQUES SUR TRAVAUX TTC	CLASSE E+ APRES TRAVAUX	GAIN E+
PERFORMANCE BBC GLOBAL - NEUF														
ROLET Daniel et Dominique TM	Solha	Besançon	1960	Chauffe-eau thermodynamique + isolation des murs du RDC par l'intérieur + isolation des combles + porte d'entrée + VMC hygro A + velux	33 749 €	150 €	225	7 200 €	1 500 €	9 075 €	21 172 €	90%	C	74%
VUIDEL Gilles		Besançon	1800	Remplacement des menuiseries extérieures + isolation des murs et rampants par l'intérieur + isolation des combles perdus + chaudière gaz à condensation et radiateurs + VMC	29 527 €	150 €		7 200 €	1 500 €	8 850 €	8 000 €	57%	B	73%
GAIN DE PERFORMANCE SUPERIEUR A 50%														
POSTIF Colette TM	Solha	Saint-Vit	1999	Isolation des combles perdus + création d'un chauffage central avec PAC air/eau + VMC hygro B	14 476 €		225 €		3 273 €	3 498 €	10 978 €	100%	D	53%
GAIN DE PERFORMANCE COMPRIS ENTRE 25 ET 50%														
LEGRAS Josette TM	Solha	Besançon	1950	Chaudière gaz à condensation avec production d'ECS + isolation du plafond du sous-sol	13 491 €		225 €		2 903 €	3 128 €	10 324 €	100%	D	41%
KARA Fazia TM	Julienne Javel	Besançon	1990	Changement des menuiseries + VMC hygro B + isolation des combles	13 257 €		225 €		3 977 €	4 202 €	8 906 €	99%	C	30%
MONTERLOS Lilliane	Solha	Besançon	1965	Remplacement des menuiseries extérieures + porte d'entrée + chaudière gaz à condensation et radiateurs	22 505 €		200 €		4 045 €	4 245 €	13 760 €	80,00%	D	43%